

**Province de Québec**  
**Municipalité de Chartierville**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chartierville le 5 décembre 2022 à la salle du conseil de la municipalité de Chartierville, sous la présidence du maire M. Denis Dion.

**1. Ouverture de la séance :**

Le maire M. Denis Dion constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

Sont présents :

Mme Joane Dubé, conseiller poste #1  
M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2  
M. Jean Bellehumeur, conseillère poste #3  
M. Frédéric Landry, conseiller #4  
M. Claude Sévigny, conseiller #5  
Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #6

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

**2. Adoption de l'ordre du jour :**

**22-3799**

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Jean Bellehumeur et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions portant seulement sur les sujets au présent ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2022.
5. Adoption des revenus & dépenses.
6. Rapport du Maire.
7. Rapport des comités *ad hoc*.
8. Informations, correspondance & demandes diverses :
  - 8.1. Résolution – Calendrier des séances
  - 8.2. Résolution – Achat modules de jeux
  - 8.3. Résolution – Déclaration des intérêts pécuniaires
  - 8.4. Résolution – Cueillette du composte (matières putrescibles)
  - 8.5. Résolution – Comité Voisins solidaires
  - 8.6. Résolution – Budget activité relâche
  - 8.7. Résolution – Modifications bail Halte routière
  - 8.8. Résolution – Souper de Noël élus et employés
  - 8.9. Résolution – Renouvellement FQM
  - 8.10. Résolution – Contrat annuel Infotech
  - 8.11. Résolution – Appui financier Comité du Père Noël
  - 8.12. Résolution – Appui financier Moisson HSF
  - 8.13. Résolution – Appui financier Fondation Maison la 5<sup>e</sup> saison
  - 8.14. Résolution – Contribution annuelle Journal régional le HSF
  - 8.15. Résolution – Prévention incendie
  - 8.16. Dépôt et avis de motion – Règlement 2023-01 Taxation annuelle 2023
9. Période de questions.
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

**3. Période de questions portant uniquement sur les sujets au présent ordre du jour**

La période de questions ouvre à 19 h :

1. Quelles sont les modifications du bail de la Halte Routière?

La période de question est close à 19 h 01

**4. Adoption du procès-verbal :**

**22-3800**

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2022.

**5. Adoption des revenus & dépenses :**

**22-3801**

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2022, pour un total des dépenses d'une somme de 55 647,20 \$ et un total des revenus d'une somme de 37 170,05 \$.

## 6. Rapport du Maire :

Le maire Denis Dion donne de l'information concernant le nouveau service des collectes et que le nouveau camion ne sera pas arrivé pour 2023, cependant le service intermunicipal en aura un en location en attendant. Aussi, les dates de collectes seront légèrement modifiées et le composte sera finalement collecté sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

## 7. Rapport des comités ad hoc :

M. Frédéric Landry informe que la politique MADA sera prête pour adoption en janvier ainsi que son plan d'action. De plus, celui-ci donne de l'information concernant le partenariat avec la chambre de commerce de Colebrook, USA et des avancements prévus pour 2023.

M. Jean Bellehumeur résume où en est le dossier Vélos de montagne et explique la nouvelle complexité étant donné la création de nouveaux ministères.

M. Claude Sévigny, explique la création du nouveau comité voisins solidaires ainsi que le programme. Celui-ci annonce l'obtention d'une subvention pour la journée relâche 2023 ainsi que certaines activités prévues.

Mme Lise Bellehumeur fait un appel à tous afin d'avoir de nouveaux membres au comité Loisirs, que la patinoire devrait pouvoir se réaliser prochainement ainsi que la salle de sport. Celle-ci ajoute quelques informations concernant la journée relâche prévue fin février 2023.

Mme Joane Dubé confirme que la politique MADA sera prête pour adoption en janvier 2023, que les préparatifs pour le 150<sup>e</sup> ne sont pas oubliés mais repoussés à un peu plus tard et elle invite la population à visiter la bibliothèque municipale car il y a plusieurs nouveautés disponibles.

## 8. Informations, correspondances et demandes diverses :

### 8.1. Résolution – Calendrier des séances

22-3802

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

QUE les séances débiteront à 19 h à la salle du conseil municipal de Chartierville située au 27, rue Saint-Jean-Baptiste à Chartierville;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023:

- 16 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1<sup>er</sup> mai
- 5 juin
- 3 juillet
- 9 août
- 11 septembre
- 2 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre

QUE le contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière trésorière.

Adopté à l'unanimité

### 8.2. Résolution – Achat modules de jeux

22-3803

Attendu que le module de jeux pour enfant au parc municipal ne rencontre plus les normes exigées;

Attendu que le programme de subvention de la TECQ 2019-2023 subventionne ce projet;

Attendu qu'un montant de 15 390 \$ est disponible dans le fond de parcs et terrains de jeux;

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Joane Dubé

D'accepter la soumission c-202239 de la compagnie Jeux 1 000 pattes pour l'achat de modules de jeux tel que décrit pour un montant 56 200 \$ taxes en sus;

De financer le projet pour un montant de 15 390 \$ par le fond frais de parcs et terrains de jeux;

Et que la balance des frais de l'achat et de l'installation soit financée le programme de la TECQ 2019-2023.

Adopté à l'unanimité

**22-3804**

*8.3. Résolution – Déclaration des intérêts pécuniaires*

Attendu que conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier ou le greffier-trésorier doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre le relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé, ou non, la déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyée par Mme Lise Bellehumeur

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à confirmer le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de chacun des membres du Conseil municipal de Chartierville au Ministère des affaires municipales.

Adopté à l'unanimité

**22-3805**

*8.4. Résolution – Cueillette du composte (matières putrescibles)*

Attendu que le Gouvernement du Québec souhaite rendre la collecte du composte domestique obligatoire;

Attendu que les municipalités peuvent être pénalisées sur les redevances du gouvernement;

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Simon Lafrenière

De procéder à la mise en place de la collecte des matières putrescibles aux propriétés servant de lieu de résidence principale, résidence secondaire ou commerce sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

Que la collecte sera mise en place au cours de l'année 2023;

Que les modalités et le calendrier des collectes seront précisés au cours de l'année 2023.

Adopté à l'unanimité

**22-3806**

*8.5. Résolution – Comité Voisins solidaires*

Attendu que la municipalité de Chartierville s'est fait octroyer une subvention de 10 000 \$ par le programme Voisins Solidaires d'Espace Muni;

Attendu que la convention d'aide financière de Voisins Solidaires exige la formation d'un comité;

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

De nommer les membres suivants pour la formation du comité Voisins Solidaires :

Mme Joane Dubé, Mme Lise Bellehumeur, M. Frédéric Landry et M. Claude Sévigny.

Adopté à l'unanimité

**22-3807**

*8.6. Résolution – Budget activité relâche*

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Simon Lafrenière d'accorder un budget de 2 000 \$ pour l'activité relâche prévue en février 2023.

Adopté à l'unanimité

**22-3808**

*8.7. Résolution – Modifications bail Halte routière*

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur et résolu à l'unanimité de reporter le point à la séance de janvier 2023.

**22-3809**

*8.8. Résolution – Souper de Noël élus et employés*

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Simon Lafrenière d'accorder un souper aux élus et aux employés de la municipalité afin de souligner leur travail tout au long de l'année. Le souper aura lieu le vendredi 9 décembre 2022 au Resto Bar La Patrie.

Adopté à l'unanimité

- 22-3810** *8.9. Résolution – Renouveau FQM*  
 Attendu que la FQM offre un large éventail de services gratuits à ses membres;  
 Attendu que la municipalité profite à chaque année, entres autres, de plusieurs formations et webinaires gratuits ou à rabais à chaque année pour les élus et les employés;  
 Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Lise Bellehumeur  
 De renouveler son adhésion à la FQM en 2023 pour un montant de 1 064,43 \$ taxes en sus.  
 Adopté à l'unanimité
- 22-3811** *8.10. Résolution – Contrat annuel Infotech*  
 Il est proposé par M. Simon Lafrenière et appuyé par Mme Joane Dubé d'accepter le contrat annuel du logiciel informatique SYGEM d'Infotech pour l'année 2023 au montant de 4 615 \$ taxes en sus.  
 Adopté à l'unanimité
- 22-3812** *8.11. Résolution – Appui financier Comité du Père Noël*  
 Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par Mme Lise Bellehumeur d'accorder un montant de 500 \$ au Comité du Père Noël pour la tenue de l'évènement 2022. Ce montant s'ajoute au montant déjà versé de 884,65 \$ récolté par les pourboires lors de la Fête Nationale 2022 pour un montant total de 1 384,65 \$.  
 Adopté à l'unanimité
- 22-3813** *8.12. Résolution – Appui financier Moisson HSF*  
 Il est proposé par Mme lise Bellehumeur, appuyé par M. Simon Lafrenière d'accorder un montant de 400 \$ à l'organisme Moisson Haut-Saint-François.  
 Adopté à l'unanimité
- 22-3814** *8.13. Résolution – Appui financier Fondation Maison la 5e saison*  
 Il est proposé par M. Frédéric Landry appuyé par M. Jean Bellehumeur d'accorder un montant de 200 \$ à la Fondation Maison Maison la 5<sup>e</sup> saison.  
 Adopté à l'unanimité
- 22-3815** *8.14. Résolution – Contribution annuelle Journal régional le HSF*  
 Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Claude Sévigny de payer la contribution annuelle au Journal régional le Haut-Saint-François pour un montant de 1,30 \$ par résident et que cet engagement nous permette de bénéficier d'espace publicitaires équivalents au montant versé tel que les années précédentes.  
 Adopté à l'unanimité
- 22-3816** *8.15. Résolution – Prévention incendie*  
 Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par Mme Lise Bellehumeur et résolu que lorsqu'il existe un danger par rapport à la protection contre l'incendie ou la sécurité des personnes, le directeur du service de sécurité incendie, son représentant ou le préventionniste peut prendre les mesures appropriées pour éliminer ou contrôler tel danger ou ordonner l'évacuation immédiate des personnes qui sont à l'intérieur d'un bâtiment, d'une construction et / ou d'un immeuble et / ou empêcher l'accès tant que ce danger existe.  
 Adopté à l'unanimité
- 22-3817** *8.16. Dépôt et avis de motion – Règlement 2023-01 Taxation annuelle 2023*  
 Un avis de motion est donné par M. Jean Bellehumeur pour le règlement numéro 2023-01 Règlement fixant les taux de taxation annuelle 2023. Un projet pour ledit règlement est également déposé.

## 9. Période de questions :

La période de question ouvre à 19 h 40 :

1. Concernant le point 8.15 pourquoi ne pas faire appel à la SQ?
2. Semble-t-il que nous ayons reçu une bonne nouvelle du préfet concernant la location court terme?
3. Le règlement de parc demeure très contraignant, pourriez-vous le modifier?

4. Serait-il possible de mettre les panneaux de vitesse 50 km plus visible en entrant dans le village sur la route Verchères?

La période de question est clause à 20 h 20.

**10. Affaires nouvelles :**

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

**11. Levée de la séance :**

La séance est levée à 20 h 20 par M. Jean Bellehumeur

**22-3818**

Denis Dion  
Maire

Paméla Blais  
Directrice générale et greffière trésorière

